

CSE

Formation Initiale des Membres du CSE / de la CSSCT missions santé, sécurité et conditions de travail

Durée : 5 jours (35 h)

Public : Membres du CSE et de la CSSCT nouvellement élus

	Code produit	Tarifs *	Participants	Modalités spécifiques
INTER	P114	1 050 € par participant	De 1 à 15 participants	
INTERVISIO	V114	990 € par participant	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions
INTRA	P115	4 950 € pour 1 groupe	De 1 à 15 participants	
INTRAVISIO	V115	4 950 € pour 1 groupe	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions

* Les tarifs sont nets de TVA, les formations en INTRA engendrent des frais > Nous consulter



Objectifs :

- Comprendre le rôle central du CSE dans la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé et sécurité au travail.
- Maîtriser les responsabilités légales et le fonctionnement du CSE en matière de prévention des risques.
- Savoir identifier, analyser et gérer les risques avec le CSE pour garantir un environnement de travail sécurisé.
- Apprendre à utiliser les outils et ressources du CSE pour évaluer les risques professionnels et agir suite à un accident.



Programme :

1. Le périmètre de la santé et sécurité au travail :

- Définition et importance de la sécurité/prévention dans les entreprises.
- Obstacles à la mise en place de mesures de sécurité.
- Conséquences d'une gestion insuffisante de la sécurité.
- Définitions clés : accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP), accident de trajet.
- Analyse des statistiques nationales et sectorielles.
- Identification des risques métiers et des indicateurs de performance (TF, TG).
- Niveaux de culture sécurité au sein des entreprises.
- Les enjeux économiques de la sécurité : coûts directs et indirects.

2. Les aspects juridiques et réglementaires pour le CSE :

- Comprendre les différents niveaux de responsabilité en prévention, notamment pour le CSE.
- Responsabilité civile et pénale des acteurs : salariés, encadrement, référents sécurité, employeurs, CSE, CSSCT.
- Textes de référence : lois, décrets, ordonnances.



- Procédures du droit d'alerte et de retrait pour les membres du CSE.

3. CSE et santé au travail : rôle, missions et responsabilités :

- Capacités du CSE à analyser, collaborer et négocier en matière de santé et sécurité au travail (SST).
- Fonctionnement et moyens du CSE pour ses missions en SST : réunions, crédits d'heures, documents obligatoires.
- Consultations récurrentes et ponctuelles concernant la santé et la sécurité au travail.
- Rôle et positionnement de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) au sein du CSE.

4. Les fondamentaux de la prévention pour le CSE :

- Connaître les principes de base en prévention des risques professionnels.
- Définitions essentielles : danger, risque, situation dangereuse, dommage.
- Les 9 principes généraux de prévention à appliquer par le CSE dans ses missions.

5. Analyse des risques à priori : Le rôle du CSE avant l'accident :

- Participer activement à l'évaluation des risques professionnels au sein du CSE.
- Identifier les axes de progrès sur le terrain en tant que membre du CSE.
- Acquérir des notions de méthodes d'évaluation des risques.
- Élaborer et mettre à jour le Document Unique et son plan d'action avec la collaboration du CSE.
- Connaître les procédures associées : plan de prévention, protocole de sécurité, visite trimestrielle.

6. Analyse des risques à posteriori : Agir après l'accident avec le CSE :

- Utiliser l'accident comme un outil de prévention pour le CSE.
- Comprendre et appliquer la méthode de l'arbre des causes.
- Proposer des mesures correctives en tant que membre du CSE.
- Mener une enquête post-accident : acteurs, méthodologie, compte rendu des faits.

7. Prévenir les risques psychosociaux (RPS) avec le CSE :

- Comprendre les spécificités des risques psychosociaux (RPS) et le rôle du CSE dans leur prévention.
- Analyse des grandes familles de RPS (rapport Gollac) et leur intégration dans le Document Unique en collaboration avec le CSE.
- Les niveaux de prévention des RPS en entreprise et la contribution du CSE.

Prérequis :

Savoir lire et écrire la langue française

Être nouvellement élu au CSE et/ou à la CSSCT





Moyens techniques et pédagogiques :

- Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2023/DREETS/Pôle Travail/19
- L'animation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques (exposés, diaporamas, paperboard...) et de mises en pratique au travers d'exercices, d'études de cas et d'échanges avec les participants. Le formateur veillera à permettre aux participants de confronter leur bonne compréhension des concepts en facilitant l'échange et la discussion.



Intervenant et moyens d'encadrement :

- Formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels et maîtrisant le contexte réglementaire et organisationnel des Instances Représentatives du Personnel.



Modalités d'évaluation :

Mises en situation

Etude de cas

QCM



Informations complémentaires :

Les participants reçoivent les accès à une boîte à outils numériques permettant de donner une suite active à leur formation.

